

Réunion du 7 octobre 2013

Sous la présidence de : Monsieur André KLEIN-MOSSER

Etai
présents :

Monsieur André KLEIN-MOSSER, président de séance

Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procurat
(s) :

Excusé(s) : Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Guy-Dominique KENNEL, Madame Frédérique MOZZICONACCI

Absent(s) : Monsieur Robert HERRMANN

Rapporteur : Monsieur Frédéric BIERRY

**N° CP/2013/735 - Création, extension et réhabilitation des établissements pour personnes âgées - 4425
EHPAD "Saint-Joseph" à NIEDERBRONN-LES-BAINS et
"Résidence du Parc" à LINGOLSHEIM**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer les aides suivantes, conformément au tableau annexé :

- au Groupe "Saint-Sauveur" à MULHOUSE, une subvention de 2 559 600 € représentant 30 % d'une dépense subventionnable de 8 532 000 € calculée sur la base d'un prix-plafond de 90 000 € par lit d'EHPAD classique et de 103 500 € par lit "Alzheimer", pour l'humanisation de 93 lits dont 12 "Alzheimer" à l'EHPAD "Saint-Joseph" à NIEDERBRONN-LES-BAINS

- à l'EHPAD "Résidence du Parc" à LINGOLSHEIM, une subvention de 372 600 €, représentant 30 % d'une dépense subventionnable de 1 242 000 € calculée sur la base d'un prix-plafond au lit de 103 500 €, pour l'extension par création de 12 lits d'hébergement temporaire "Alzheimer".

Elle approuve par ailleurs les conventions de financement à intervenir à cet effet entre le Département et respectivement le Groupe "Saint-Sauveur" et l'EHPAD "Résidence du Parc", et autorise son président à signer ces deux conventions.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20131007-80895-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 23/10/13